

Audit dans le secteur public

01 septembre 2022 (Lausanne, journée entière)

Public visé

- Auditeurs et responsables de mandats d'organisations et collectivités au niveau communal

Contenu

- Organisation de l'audit dans le secteur public
- Impact des nouvelles Normes d'audit suisses sur l'audit dans le secteur public
- Planification stratégique d'un audit de communes
- Réalisation de l'audit selon l'approche d'audit fondée sur les risques
- Prise en compte du risque de fraude
- Définition du seuil de signification
- TVA dans les communes
- Eléments probants et sondages
- Audit des estimations comptables

Conditions-cadres

- Compétences en révision
- Connaissance du domaine public

Vos avantages

Vous connaîtrez

- Les particularités de l'audit dans le secteur public

Vous saurez

- Appliquer les NAS dans le cadre de l'audit de communes

Responsable du séminaire

Yves Darbellay, Expert-comptable diplômé, Directeur général – Associé, Fiduciaire FIDAG SA, membre de la commission d'audit d'EXPERTsuisse, chargé de cours à HEC Lausanne, yves.darbellay@fidag-sa.ch, www.fidag-sa.ch

Conférenciers

Sandrine Bonvin, Directrice-Associée, FIDAG Genève SA

Yves Darbellay, (voir ci-dessus)

Gregory Jeckelmann, Expert-comptable diplômé, Directeur-Associé, Jeckelmann Sàrl

Jessy Rudaz, Expert-comptable diplômé, Fondé de pouvoir, FIDAG SA

Date

01.09.2022 journée entière

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Prix du séminaire

CHF 780.- non-membre
CHF 680.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.30–09.00	Café d'accueil	
09.00–09.15	Introduction	Yves Darbellay
09.15–10.00	Vue d'ensemble des réglementations en terme d'audit dans les principaux cantons romands	Yves Darbellay, Gregory Jeckelmann
10.00–10.45	<ul style="list-style-type: none">Approche orientée procédure et résultat dans le contexte de l'audit des communesPrises en compte des risques de fraudes: aspects théoriques et exemples pratiques	Gregory Jeckelmann
10.45–11.00	Pause-café	
11.00–12.15	<ul style="list-style-type: none">Identification des risques importants d'anomalies significatives: aspects théoriques et exemples pratiquesDéfinition du caractère significatif: aspects théoriques et exemples pratiquesImpacts du MCH2 sur les procédures d'audit	Gregory Jeckelmann
12.15–13.30	Repas de midi	
13.30–14.15	<ul style="list-style-type: none">Eléments probants et sondages: méthode et cas pratiquesProcédures d'audit minimales dans des domaines particuliers	Jessy Rudaz
14.15–15.00	<ul style="list-style-type: none">Audit des estimations comptablesEvaluation et présentation des comptes: problématiques particulières	Jessy Rudaz
15.00–15.15	Pause-café	
15.15–15.45	Particularités de l'établissement de la confirmation de mandat, de l'établissement du rapport et de la déclaration d'intégralité	Jessy Rudaz
15.45–16.45	TVA dans les communes: nouveautés et risques spécifiques à prendre en considération	Sandrine Bonvin

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.